

Discours de Nathalie Roret, directrice de l'ENM à l'occasion de la rentrée de la promotion 2025 des auditeurs de justice

Bordeaux, le 17.02.2025
Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,
Chères auditrices et chers auditeurs de justice,

C'est avec beaucoup de joie que je vous accueille au sein de l'École nationale de la magistrature et que je vous adresse mes chaleureuses félicitations pour votre réussite.

Aujourd'hui vous y êtes : installés ce jour au sein de l'un de nos deux sites bordelais, vous constituez la Promotion 2025 de l'ENM ; vous allez prochainement vous enrichir de la présence des élèves avocats en stage PPI et d'auditeurs du département international et vous deviendrez ainsi la promotion des 500, la plus nombreuse promotion que cette École n'ait jamais formée.

Ce nombre record illustre l'ambition forte des pouvoirs publics de renforcer le corps judiciaire.

Ambition réaffirmée par le garde des Sceaux et maintenue en dépit d'une actualité politique et budgétaire français complexe.

Mais au-delà des chiffres, ce que je vois aujourd'hui, face à moi, ce sont des visages heureux et souriants de femmes et d'hommes qui ont surmonté un parcours tellement exigeant pour se trouver ici dans notre école . Vous venez d'horizons variés. Chacune et chacun d'entre vous apporte sa singularité, sa richesse, ses aspirations, ses expériences qui viendront nourrir l'institution judiciaire.

Bravo pour votre ambition, votre détermination et votre persévérance ; je sais qu'on n'arrive pas élève magistrat par hasard !

Si vous êtes ici aujourd'hui, c'est parce que vous avez fait le choix de la magistrature. Vous avez convaincu vos examinateurs du jury et rapporteurs sur votre dossier, de votre capacité à servir l'intérêt général, à comprendre les exigences de la justice et à porter les valeurs de l'État de droit. Dès aujourd'hui, avec le support de notre École et de ses formateurs, vous allez travailler et devenir des garants de la démocratie.

Auditrices et auditeurs de justice, désormais, vous appartenez à l'institution judiciaire. Ce n'est pas un simple changement de statut, c'est une transformation profonde avec tout ce que cela implique en termes de responsabilité, d'exemplarité, d'engagement et de compétences. J'y reviendrai dans la suite du propos.

Vous vous apprêtez à recevoir une formation exigeante, qui entretiendra votre sens de l'effort ; une formation essentiellement pratique transmise par vos futurs pairs, par d'autres partenaires de justice aussi et par d'autres professionnels de la formation qui vous aideront à donner le meilleur de vous-mêmes.

Votre formation, longue, se déroulera sur 31 mois, alternant enseignements et conférences, exercices pratiques et stages immersifs.

Vous apprendrez à juger, à diriger des enquêtes, à écouter, à décider, à protéger, à sanctionner, à réparer.

Dès aujourd'hui, vous prenez place au sein de l'institution judiciaire et en portez les exigences et les valeurs. Si les fonctions pénales font souvent l'objet de davantage de projections, les fonctions civiles jouent aussi un rôle tout aussi fondamental : elles garantissent les droits personnels et régulent les droits subjectifs, elles assurent ainsi la stabilité des relations sociales et économiques, et la protection des plus vulnérables.

Qu'il s'agisse de régler des litiges familiaux, contractuels, ou sociaux, vous serez les garants de l'équilibre entre les libertés individuelles et l'ordre juridique, vous veillerez à ce que chacune et chacun puisse faire valoir ses droits dans le cadre de règles justes et accessibles.

Cette mission exige une expertise technique, un discernement constant et une capacité à accompagner les évolutions de la société.

Je vous invite sincèrement à investir pleinement les enseignements des fonctions civiles et à vous projeter dans leur exercice, en mesurant leur richesse et leur portée.

Vous serez formés aux techniques juridictionnelles fondamentales, mais aussi à la gestion des émotions, à l'éthique et à la déontologie, car si selon Montesquieu « le juge est la bouche de la loi », la fonction de magistrat transcende la simple application des textes. En effet, un magistrat incarne l'essence même de la justice, alliant rigueur juridique et discernement humain.

Votre parcours inclura des temps en juridiction, où vous tiendrez des audiences et apprendrez à motiver vos décisions avec rigueur. Vous évoluerez également lors de vos stages en cabinets d'avocats, où vous serez confrontés au difficile exercice des droits de la défense, essentiels à l'équilibre du procès équitable.

Vous travaillerez avec les services d'enquête, où vous mesurerez l'importance de la coopération entre magistrats et forces de sécurité intérieure. Vous serez confrontés à la réalité des établissements pénitentiaires, aux défis de l'efficacité de la peine et de la réinsertion, et vous serez au contact direct des justiciables dans les points d'accès au droit.

La magistrature ne travaille pas seule. Le magistrat est au centre d'un réseau d'acteurs judiciaires et institutionnels et tisse avec eux des relations fondées sur le respect, la coopération et l'efficacité.

Parmi eux :

- Les avocats, avec qui le dialogue doit être constant, respectueux et constructif.
- Les greffiers et le personnel judiciaire, maillons essentiels du bon fonctionnement de la justice.
- Les forces de sécurité intérieure, dont l'action est complémentaire à celle du magistrat.
- Les experts, les services éducatifs, les agents de l'administration pénitentiaire qui contribuent dans leurs rôles respectifs à l'œuvre collective de Justice.

Vous apprendrez à travailler en équipe juridictionnelle pour mieux rendre la justice, à vous adapter aux défis contemporains.

Votre formation ne sera pas figée, elle sera ouverte et évolutive. Et il faudra savoir être flexibles pour vous adapter car nous ne pouvons pas toujours tout

prévoir plusieurs mois à l'avance dans les temps de formation. Nécessité faisant parfois aussi loi à l'ENM ! Vos formateurs le savent bien.

Notre Himalaya à l'ENM, c'est de vous aider à développer votre capacité à agir et à vous adapter au travail en juridiction et à ses contraintes de temps, grâce à l'approche par compétence qui est la méthode pédagogique développée à l'Ecole, en vous appuyant sur vos savoirs, savoirs faire et savoir être, vous allez devenir des acteurs de votre formation et progressivement vous développerez votre autonomie dans tout l'apprentissage de vos futures fonctions.

Ici vous allez vous constituer une formidable boîte à outils dans laquelle vous trouverez les instruments nécessaires pour être ensuite non pas un magistrat façonné d'un même moule, mais un magistrat incarné avec votre personnalité, forcément singulière, et la richesse de vos expériences antérieures et de vos parcours personnels.

L'ENM incarne une justice en perpétuel renouvellement, toujours animée par l'innovation et l'adaptation aux mutations sociétales.

Parmi ces enjeux pour n'en citer que deux qui me paraissent fondamentaux et auxquels nous attacherons de l'importance dans votre formation qui sera continuée puisqu'elle se prolongera tout au long de votre carrière et après la prise de premier poste, dans notre établissement parisien, deux enjeux sur lesquels l'Ecole s'investira encore davantage en 2025 :

- L'impact du numérique sur la justice : l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les nouvelles technologies qui modifient la pratique du droit et l'organisation des processus juridictionnels.
- L'urgence écologique et sociétale : les magistrats sont confrontés à des contentieux environnementaux, à des transformations sociétales profondes qui influencent les décisions de justice.

Sur ces enjeux et bien d'autres, vous allez bénéficier de conférences et d'interventions de hautes personnalités du monde judiciaire, politique, académique ou universitaire pour vous aider à réfléchir et vous positionner.

Grâce à votre détermination pour arriver jusqu'à nous à l'ENM, vous pouvez considérer que vous avez maintenant beaucoup de chance d'intégrer cette Ecole, telle qu'elle est aujourd'hui, moderne, innovante, ouverte sur le Monde et la société avec les valeurs d'excellence qu'elle porte et l'engagement de celles et ceux qui y contribuent et auxquels je vous propose d'adresser votre gratitude par anticipation, en vous levant pour

applaudir l'équipe pédagogique en partie présente ce jour dans cet amphithéâtre, l'équipe de direction mais aussi plus largement l'ensemble du personnel de l'Ecole.

Durant votre formation, au-delà des efforts, je vous souhaite une parenthèse enchantée ; profitez de ce temps pour vous libérer de vos idées reçues, de vos a priori, fuyez les idéologues de tout genre, c'est ainsi que vous travaillerez votre impartialité et votre indépendance personnelle de magistrat.

Je vous souhaite de garder à l'esprit une phrase de Robert Badinter : « L'indépendance est en vous. Si vous ne l'exercez pas, vous ne la méritez pas ».

Vendredi, vous allez prêter le serment des auditeurs de justice, qui fait office de "petit serment", mais en fait il n'a rien de petit puisqu'il est le commencement de tout en ce qu'il marque votre entrée dans le corps judiciaire :

Ce serment, vous le connaissez bien sûr :

« Je jure de garder le secret professionnel et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de justice. »

Puis, à l'issue de votre formation, lors de votre installation en juridiction pour votre premier poste, vous prêterez le serment des magistrats :

« Je jure de remplir mes fonctions avec indépendance, impartialité et humanité, de me comporter en tout comme un magistrat digne, intègre et loyal et de respecter le secret professionnel et celui des délibérations. »

Intégrez déjà par anticipation ce serment car ces mots vous engageront pour toute votre carrière.

Vos décisions impacteront des vies. Elles devront être prises avec rigueur, écoute, humanité, après un processus intellectuel qui vous conduira à devoir douter. Ce doute, il vous faudra l'accepter et le dépasser.

Vous exercerez vos fonctions avec le souci d'une exemplarité constante, guidés et protégés par les règles de la déontologie du magistrat et vous vous soumettrez à une éthique exigeante.

La déontologie du magistrat est définie par le Conseil supérieur de la magistrature et repose sur plusieurs grands principes, parmi lesquels :

L'indépendance

L'impartialité : L'intégrité et probité
La loyauté
La dignité
La réserve
Le respect et l'attention portée à autrui
La conscience professionnelle et la compétence

Vous verrez que sur le terrain la mise en œuvre des principes n'est pas toujours simple, et, le Conseil consultatif de déontologie, réunissant magistrats, avocats et greffiers, contribue à garantir une harmonisation des pratiques et un dialogue constant entre professions judiciaires.

A ce sujet, la Journée nationale de la déontologie du 21 mars est un moment clé de réflexion sur ce sujet. Nous y serons associés à l'ENM. Désormais, chaque année, magistrats, avocats et greffiers y échangent sur les enjeux éthiques et déontologiques au regard de leurs rôles respectifs pour contribuer à l'œuvre de justice.

J'aimerais revenir sur L'humanité parce que c'est la récente réforme du 20 novembre 2023 qui a introduit l'humanité dans le serment des magistrats. Ce n'est pas un simple ajout symbolique, c'est une nécessité. C'est une nécessité pour qu'en toutes circonstances, le magistrat agisse en conscience, ayant à l'esprit qu'il ne traite pas des dossiers, mais des vies humaines.

L'humanité se traduit :

- Dans l'attitude en audience, où la clarté des propos et le respect des justiciables et de leurs conseils sont essentiels. C'est en audience publique que l'on montre à nos concitoyens comment la justice est rendue. C'est un moment essentiel pour la perception de la justice par la société. Soyez donc très attentifs.
- Dans la rédaction des décisions, qui doivent être compréhensibles pour tous.
- Dans la gestion des émotions, en conservant la juste distance face aux drames humains.

Durant votre formation, vous pourrez vous préparer concrètement à mettre en œuvre votre humanité dans vos fonctions ;

L'humanité ne doit jamais compromettre votre impartialité, mais elle doit aussi vous guider dans votre pratique de magistrat.

J'aimerais aussi vous parler de défi et d'honneur.

Vous êtes appelés à exercer un métier exigeant, mais essentiel à notre démocratie.

Comme le disait Simone Rozès, première femme présidente de la Cour de cassation :

« Ne perdez pas la foi, faites vivre la flamme ! Notre métier est dur, mais l'exercer est un honneur, un privilège. »

C'est un honneur, car vous êtes au cœur du pacte républicain.

C'est un privilège, car vous avez le pouvoir de protéger et de garantir la justice.

C'est un défi, car la justice est attendue, observée, critiquée, mais toujours nécessaire.

Pour conclure ce propos d'accueil et avant de céder la parole à celles et ceux qui, après moi, évoqueront concrètement votre formation et dont vous apprécierez durant les prochains 31 mois, le grand dévouement pour vous accompagner.

Chères auditrices et chers auditeurs, votre engagement pour la Justice commence aujourd'hui.

À vous de donner corps et substance à votre engagement, en transformant vos convictions en actions concrètes au quotidien. A vous de faire vivre les principes de l'État de droit, de porter avec fierté et exigence les valeurs de la magistrature.

Soyez justes et dignes, soyez rigoureux dans l'application de la règle de droit, soyez humains.

C'est ainsi que vous contribuerez à la confiance des citoyens en leur Justice et que vous ressentirez l'honneur d'exercer le métier de magistrat.

Je vous souhaite une formation enrichissante à la hauteur de vos ambitions. Je vous souhaite de vous épanouir, ici et maintenant, dans votre Ecole !

Bienvenue à l'École nationale de la magistrature !